



UN ARBRE DANS MON JARDIN

Plantez un arbre dans votre jardin ou celui de votre immeuble

La Mairie de Paris offre des arbres aux Parisiens pour participer à l'enrichissement du patrimoine arboré de la capitale.

1 Si vous disposez d'une surface de pleine terre (jardin, pelouse...), demandez votre arbre sur www.paris.fr/arbres

2 Assurez-vous qu'aucun ouvrage souterrain ne se situe à proximité de la plantation envisagée et obtenez l'accord de l'organe décisionnaire compétent (le propriétaire du terrain, le syndic...) qui signe la charte « **Un arbre dans mon jardin** »

3 Les services techniques de la Mairie de Paris visitent le lieu de plantation pour vérifier sa faisabilité et choisir l'essence avec vous

4 Le propriétaire ou le syndic obtient les éventuelles autorisations administratives nécessaires à la plantation

5 Dès que la saison le permet, la Mairie de Paris effectue la plantation

6 Partagez les photos de votre arbre sur www.vegetalisons.paris et découvrez des conseils pour l'entretenir



WWW.VEGETALISONS.PARIS



Une plateforme participative pour découvrir les projets près de chez vous, présenter le vôtre, échanger astuces, questions et bons plans...